

PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale  
des Territoires

Beauvais, le 23 août 2016

Service de l'Eau,  
de l'Environnement  
et de la Forêt

-----  
GROUPE FLINT IMMOBILIER  
31 rue de Paris  
D316  
95 270 CHAUMONTEL

Bureau Politique et  
Police de l'Eau

N° Référence : RF/FM N° 765

Vos références :

Pièces jointes :

Affaire suivie par : Raymond FATOUX

raymond.fatoux@oise.gouv.fr

Téléphone : 03 44 06 50 88 – Télécopie : 03 44 06 50 24

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6  
du code de l'environnement : Lotissement « Le Clos Jeannette »

Dossier n° 60-2016-00036

Lettre d'accord avant échéance

Monsieur le Directeur,

Vous avez déposé le 3 juin 2016 un dossier de déclaration concernant :

**La gestion des eaux pluviales du futur lotissement « Le Clos Jeannette » sur la  
commune de Verneuil-en-Halatte**

dossier enregistré sous le numéro : 60-2016-00036

J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Une copie du récépissé et de ce courrier seront affichés à la mairie de la commune où doit être réalisée l'opération pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à disposition du public sur le site Internet Départemental de l'Etat durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif par les tiers dans un délai d'un an dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de justice administrative à compter de la date d'affichage en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Responsable de la Cellule  
Police de l'Eau**



**Thomas LANDORIQUE**